



Indemnisation de dégat materiel assurance

Par **geoffrey123**, le **15/12/2009** à **20:44**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident le 10 octobre 2009 j'ai été mit or de cause dans l'accident, j'ai toujours pas été indemnisées car la parti adverse n'arrive pas a se mettre d'accord pour le paiement, de plus il n'ont toujours pas traité mon dossier. rnrnMon assurance ne veut pas avancer les frais, je suis assuré au tier pour information. A cause de cela j'ai perdu mon travaille et si ça continu mon logement. c'etait mon seul véhicule pour travaillé. rn rnJe voulais savoir quesque je peut faire?rnrn je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **gege59**, le **17/12/2009** à **19:19**

bonsoir.rnavez vous établi un constat avec l'adversaire ?rnsi c'est le cas, si le constat est correctement rempli et signé des 2 parties, si la compagnie d'assurance adverse adhère à la convention I.R.S.A, ou I.D.A. (comme c'est très souvent le cas), et si votre responsabilité est nulle, alors vous avez, selon moi, droit à être indemniser immédiatement, ou dans les délais précisés dans les conditions générales de votre contrat.rnoù en est votre dossier ?rnvotre véhicule a t il été expertisé ?

Par **geoffrey123**, le **30/12/2009** à **12:29**

oui le véhicule a été expertisé mé mon dossier est tjr en attente cela fé 3 mois a cause de sa j'ai perdu boulot est mon logement.

Par **jeetendra**, le **30/12/2009** à **12:42**

MAISON DE L'AVOCAT
5 RUE HARROUYS
44000 NANTES (LOIRE ATLANTIQUE)
Tél: 02 40 20 48 45
Bonjour, prenez contact avec la Maison de l'Avocat à Nantes pour avoir un rendez vous avec un avocat au sujet de votre indemnisation par l'assurance de la partie adverse, et surtout pour faire bouger votre propre assureur (c'est bien de toucher les primes, il faut aussi qu'il fasse jouer la garantie contractuelle recours incluse dans votre contrat d'assurance automobile), bonne fete de noel à vous.